

COMMUNE DE DOISCHE  
DOSSIER REF. COMMUNE : PL/AF/09/01/4.

**AVIS – URBANISME.**

L'Administration Communale de DOISCHE fait savoir que M. SQUELART Patrick demeurant Rue des Coutures, 241 à 6041 LODELINSART, a introduit une demande de permis de lotir, ayant trait à un terrain sis à 1<sup>ère</sup> Division – DOISCHE Rue du Calvaire, cadastré Section B 292 A partie.

**Le projet consiste à LOTIR UN BIEN EN 8 LOTS EN VUE DE LES AFFECTER A LA CONSTRUCTION DE HUIT HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES et présente les caractéristiques suivantes :**

**Superficie par lot : de 9 ares 83 ca minimum à 10 ares 60 maximum, largeur des parcelles à front de voirie : lot 1 : 14 m, les 7 autres lots : de 20 m minimum à 20.87 m maximum.**

**Enquête effectuée en application de l'article 330.8° impliquant l'article 330.2° du C.W.A.T.U.P. : « la demande de permis de lotir peut comporter un ou plusieurs bâtiments visés au 330-2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës... ».**

Les réclamations et observations sont à adresser au Collège Communal **du 11.01.2010 au 25.01.2010 à 15 heures 30' au plus tard.**

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie (**FAX 082.214.739**), par courrier électronique ([francoise.anceau@doische.be](mailto:francoise.anceau@doische.be) ou [sabine.collard@doische.be](mailto:sabine.collard@doische.be)), par courrier ordinaire ou formulées aux agents communaux délégués : Mmes ANCEAU Françoise ou COLLARD Sabine, avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête (25.01.2010); à peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés ; les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents délégués précités.

Le dossier peut être consulté à la maison communale les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 8 heures 30' à 12 heures, le mercredi également de 14 à 16 heures) ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture des bureaux (082/214.734 ou 214.735). Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques.

Une réunion accessible au public est organisée le 21 janvier 2010 de 9 heures à 9 heures 30' à l'Administration Communale de DOISCHE, rue Martin Sandron, 114 5680 DOISCHE.

A DOISCHE, le 06 janvier 2010.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire,  
(s) MP. FAYS

Le Bourgmestre,  
(s) A. DRICOT